SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 6 JUILLET 2023 – 18H00 – Salle des fêtes de la mairie de Bourdainville

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Pierre ESCAP
- **CRIQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** :
- **HUGLEVILLE EN CAUX** :
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Nadine MONTIER
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Frédéric LEGROS
- **YERVILLE** : Thierry LOUVEL
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** :

POUVOIR : Daniel BEUZELIN a donné son pouvoir à Séverine GEST

Excusés : Marc BLOQUET, Daniel BEUZELIN, Hervé WALLERICH, Luc LEFRANCOIS, Jean-Pierre DUVAL, Jean-Pierre CHAUVET, Yves PETIT

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Brenda PATIN

Ordre du jour :

1. Présentation par Florian Castel des démarches de protection de la ressource en eau sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Bourdainville et des objectifs de qualité de l'eau du forage
2. Décisions modificatives
3. Facturation des prestations de contrôles des ANC dans le cadre d'une vente
4. Vente des véhicules et matériels du Syndicat
5. Questions diverses

Présentation de Brenda PATIN

A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu du Comité Syndical du 6 avril 2023

1. Présentation des démarches de protection de la ressource en eau sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Bourdainville et des objectifs de qualité de l'eau

Monsieur le Président expose que parallèlement à la construction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville, nous avons réalisé, avec notre animateur BAC, différentes démarches pour protéger la ressource en eau.

Nous constatons des dépassements de turbidité et des pesticides dans l'eau brute qui, bien qu'ils seront traités par la nouvelle usine, devront être réduits au maximum afin d'éviter des coûts de traitement importants.

Monsieur le Président précise les démarches et les opérations réalisées et en cours :

- Suivi renforcé de l'eau brute
- Diagnostics agricoles
- Stratégie foncière

L'animateur BAC, Florian CASTEL, présente les contextes permettant l'apparition de la turbidité et des pesticides dans l'eau brute sur notre territoire. Il souligne également l'importance des actions de prévention de la qualité de l'eau brute qui permettent d'économiser des coûts de traitements futurs de l'eau potable : ainsi **1 € de prévention correspond à 10 € de traitement économisés.**

Actuellement les études de diagnostic agricoles par le bureau d'études SCE sont en cours avec en préparation le début de la phase 3 pour la construction de programme d'actions.

L'ensemble de ces actions repose sur un cadre d'objectifs de qualité de l'eau brute. Ces objectifs ont été discutés et travaillés en réunion avec notre animateur BAC et sont les suivantes :

- Absence de dépassements du 75% des normes de potabilité (0,1µg/L par pesticide et 0,5 µg/L pour la somme des pesticides). Application à l'ensemble des molécules « phytopharmaceutiques » et leurs métabolites.
- Eviter l'apparition de nouvelles molécules

- Stabiliser la courbe des concentrations en nitrates (moyenne de 35 mg/l)
- Prévenir l'apparition de pic de turbidité

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble de ces objectifs de qualité de l'eau brute au captage de Bourdainville

Question : il est demandé à quelle vitesse disparaît les pesticides qui sont présents dans la nappe phréatique ? Floran Castel répond qu'il est très difficile de répondre à cette question car la vitesse de circulation d'un pesticide, dépend de la nature du sol, de la solubilité du pesticide dans l'eau et des vitesses de transfert. Ainsi on retrouve toujours de l'atrazine dans l'eau brute alors qu'il est interdit depuis 2003.

Brenda PATIN, la nouvelle remplaçante de Marc Brunet, se présente auprès des élus.

2. Décisions modificatives

Il y a 8 DM à prendre pour le budget Eau Potable et 3 pour le budget Assainissement

BUDGET EAU

1°) - Différence entre les comptes d'amortissements **281561 et 28153 (BUDGET 621)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante : (Actif de l'inventaire HP2020-59-01-2315)

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Débit 6811-042 = 4.407€	Crédit 7811-042 = 4.407€
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Débit 281561-040 = 4.407€	Crédit 28153-040 = 4.407€

2°) - Différence entre les comptes d'amortissements **28183 et 28184 (BUDGET 621)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante : (Actif de l'inventaire MB2018-01)

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Débit 6811-042 = 60€	Crédit 7811-042 = 60€
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Débit 28184-040 = 60€	Crédit 28183-040 = 60€

3°) - Différence entre les comptes d'amortissements **281561 et 28155 (BUDGET 621)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante : (Actif de l'inventaire MA 2020-1)

Dépenses de Fonctionnement
Débit 6811-042 = 6.917€

Recettes de Fonctionnement
Crédit 7811-042 = 6.917€

Dépenses d'Investissement
Débit 281561-040 = 6.917€

Recettes d'Investissement
Crédit 28155-040 = 6.917€

4°) - Différence entre les comptes d'amortissements **281561 et 28155 (BUDGET 621)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante : (Actif de l'inventaire MA17) ; HP2020-59-02-2315, HP2021-60-01-2315, R1-22 ; R1-56 ; R1-59 ; R1-57 ; il est proposé de prendre la décision modificative

Dépenses de Fonctionnement
Débit 023 = 8.064€

Recettes de Fonctionnement
Crédit 7811-042 = 252€
Crédit 7811-042 = 65€
Crédit 7811-042 = 475€
Crédit 7811-042 = 7.272€

Dépenses d'Investissement
Débit 28155-040 = 252€
Débit 281561-040 = 65€
Débit 281561-040 = 475€
Débit 281561-040 = 31€
Débit 281561-040 = 992€
Débit 281561-040 = 2.165€
Débit 281561-040 = 2.653€
Débit 281561-040 = 1.431€

Recettes d'Investissement
Crédit 021 = 8.064€

5°) Subventions d'Equipements SDE76 ; Ouverture de Ligne : il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement
Débit 022 (dépenses imprévues) = -7.200,00€

Dépenses de Fonctionnement
Crédit 6742 = 7.200,00€

6°) - Compte 1641 **(BUDGET 621)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante.

Dépenses d'Investissement
Débit 2031(Op 88) = - 64.000,00€

Dépenses d'Investissement
Crédit 1641 = 64.000,00€

7°) Opération 88 – transfert sur l'Opération 93 **(BUDGET 621)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante.

Dépenses d'Investissement
Débit 2031(Op 88) = - 56.000,00€

Dépenses d'Investissement
Crédit 2315(Op 93) = 56.000,00€

8°) Compte 675 **(BUDGET 621)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante.

Dépenses de Fonctionnement
Débit 675-042 = + 342€
Débit 023 = -342€

Recettes Investissement
Crédit 2155-040 = +342€
Crédit 021 = - 342€

BUDGET ASSAINISSEMENT

1°) - Différence entre les comptes d'amortissements **281562 et 281532 (BUDGET 247)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement
Débit 6811-042 = 1.732,00€

Recettes de Fonctionnement
Crédit 7811-042 = 1.732,00€

Dépenses d'Investissement
Débit 281532-040 = 1.732,00€

Recettes d'Investissement
Crédit 281562-040 = 1.732,00€

2°) - Différence entre les comptes d'amortissements **28151 (sur les inventaires 46 TR et 46TR-2315) (BUDGET 247)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement
Débit 6811-042 = 19.998,53€ (46 TR)

Recettes de Fonctionnement
Crédit 7811-042 = 19.998,53€ (46 TR)

Dépenses d'Investissement
Débit 28151-040 = 19.998,53€ (46TR-2315)

Recettes d'Investissement
Crédit 28151-040 = 19.998,53€ (46TR-2315)

3°) - Compte 1641 **(BUDGET 247)** ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante.

Dépenses d'Investissement
Débit 2315 (Op 9280) = - 85.000,00€

Dépenses d'Investissement
Crédit 1678 = 85.000,00€

4°) – Compte 66111 – Chapitre 66 (BUDGET 247) ; il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement
Débit 022 (dépenses imprévues) = - 1.500,00€

Dépenses de Fonctionnement
Crédit 66111 = 1.500,00€

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve l'ensemble de ces décisions modificatives.

3. Facturation des prestations de contrôles des ANC dans le cadre d'une vente

Monsieur le Président expose que suite à la dernière réunion de 6 avril 2023, nous avons décidé de faire nous même les contrôles des ANC dans le cadre des ventes immobilières.

Jusqu'alors, ces prestations de contrôle ne sont pas facturées. Nous proposons de facturer la prestation 100 € HT, ce tarif est dans la moyenne des prix pratiqués par les autres collectivités.

Il est précisé que les contrôles concernés par cette délibération sont uniquement ceux liés à une vente immobilière et réalisés par le Syndicat, à la différence des contrôles périodiques réalisés par Véolia.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la facturation des prestations de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière au tarif de 100 € HT.
- **DECIDE** de l'application de cette décision à partir du 1er juillet 2023.

4. Vente des véhicules et matériels du Syndicat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser la vente les véhicules et matériels appartenant au Syndicat et décider de fixer les montants de vente.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la vente des véhicules et matériels appartenant au Syndicat
- **AUTORISE** le Président à fixer les montants de vente.

5. Questions diverses

Christophe DEVE demande quel est le pourcentage d'ANC non-conformes pour le Syndicat. Samuel GENDRIN réponde que le taux de non-conformité est près de 60 %.

Monsieur le Président présente les travaux en cours :

Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et du remplacement du réseau d'eau potable à Ouville l'Abbaye

Les travaux ont démarré et avancent bien. Parallèlement auront lieu les travaux d'enfouissement des réseaux secs et à partir de septembre démarreront les travaux d'assainissement pluvial menés par le Département.

Usine d'eau potable de Bourdainville

Les travaux avancent bien, le gros œuvre est terminé et la pose des équipements et des tuyauteries sont en cours. Le Président souligne l'efficacité de Patrick HUET pour suivre le chantier et repérer les malfaçons.

Le planning est respecté pour une fin de travaux en fin d'année 2023 mais une mise en service définitive en juillet 2024.

La visite de l'usine d'eau potable est proposée aux élus présents et est présentée par Patrick HUET

La séance est levée à 19h.